



OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS DE VALENCIENNES
METROPOLE
Siège social :

2 Place de l'Hôpital Général - Valenciennes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE DE DIRECTION
Séance du 29 juin 2021

Date de convocation :
Le 16 juin 2021

Nombre :
- délégués titulaires : 18
- de présents : 09
- de votants : 09

- délégués suppléants : 12
- de présents : 01
- de votants : 01

N° d'inscription de l'acte
soumis à l'obligation de
transmission au Représentant
de l'État :
III/014/21

Secrétaire de Séance :
M. Vincent SIMONNET

Nos Réf : VS/IC

OBJET : Adhésions de l'Office
de Tourisme.

Ainsi fait et délibéré en
séance les jours, mois et an
susdits.
Le Président,
Didier JOVENIAUX

Le Président :
-Certifie sous sa
responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte ;
-Informe que la présente
délibération peut faire
l'objet d'un recours devant le
tribunal administratif dans un
délai de 2 mois à compter de
sa date de réception en Sous-
Préfecture.

L'an deux mille vingt et un, le vingt neuf juin à quatorze heures trente, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier JOVENIAUX, Président, suite à la convocation qui a été faite le seize juin 2021.

Étaient présents en qualité de délégués communautaires (08) :
M. Didier JOVENIAUX ; Mme Martine DUTRIEUX ; M. Alain VINCENT ; Mme Elodie CARON ; M. Grégory LELONG ; Mme Isabelle ASSELIN ; Mme Agnès DOLET ; M. Pierre MIKULA ;

Étaient présents en qualité de personnes qualifiées (02) :
M. Laurent SUIN ; M. Vincent DOCHEZ ;

Étaient absents, excusés (11) :
Mme Sophie MERIAUX ; M. Raymond ZINGRAFF ; Mme Sandrine GOMBERT ; Mme Emilie LECLERCQ ; M. Renaud COUSIN excusé ; Mme Corinne COLLET DONNAINT excusée ; Mme Delphine ALEXANDRE excusée ; Mme Corinne DERNONCOURT excusée ; M. Bruno FONTAINE ; M. Jean-Philippe GOLD ; M. Ludovic SOYEZ.

Vu le Code du Tourisme, et notamment ses articles L133-1 et suivants ;

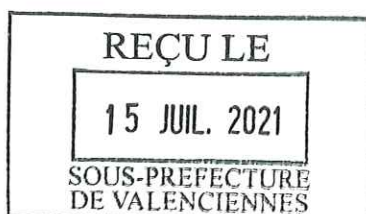
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 Avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un office de tourisme constitué sous forme d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

Vu les statuts de l'EPIC, approuvés par le Comité de Direction du 15 Juin 2012 et notamment les articles 1^{er} et 4 ;

Vu la Convention portant missions et objectifs intervenant entre Valenciennes Métropole et l'Office de Tourisme ;

Vu la délibération en date du 26 Juin 2019 autorisant l'office de Tourisme et des Congrès à adhérer auprès de divers organismes ;

Dans le cadre de sa politique de développement touristique et des missions qui lui sont confiées par Valenciennes Métropole, l'Office de Tourisme assure la promotion touristique du territoire communautaire en partenariat avec différents organismes, auprès desquels il apparaît nécessaire d'être positionné en tant qu'adhérent. Pour cela, il convient de renouveler les adhésions



selon la liste ci-dessous :

- Association Professionnelle de Solidarité (APST),
- Office de Tourisme du Nord,
- Comité Départemental du Nord,
- Autour du Louvre Lens,
- ADN Tourisme,
- Plateforme Collaboratrice des OT des Hauts-de-France.

Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 29 juin 2021,

- D'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion de Valenciennes Tourisme et Congrès à ces structures pour 2021 et les années à venir sous la réserve d'éventuelles modifications,
- D'autoriser le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à ces structures.

Après en avoir délibéré,

Le Comité de Direction

Par 10 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

AUTORISE :

- Le Directeur Général à renouveler l'adhésion de Valenciennes Tourisme et Congrès à ces structures pour 2021 et les années à venir sous la réserve d'éventuelles modifications,
- Le Directeur Général à procéder au règlement des cotisations d'adhésion à ces structures.

Fait à Valenciennes,
Le 29 juin 2021

Le Président,
Didier JOVENIAUX

